**Compte rendu du Conseil Municipal 4 mars 2015**

**Présents :** Madame **GILBERT** Sophie, Monsieur **MEYSSONNIER** Noël, Madame **LAFON** Catherine, Monsieur **DOURY** Frédéric, Monsieur **NEDELEC** Jean-Yves, Madame **ANDRIEU** Françoise, Monsieur **CARTIGNY** Jean-Louis, M. **LARROQUE** Christophe, Monsieur **BARNES** Philippe,Madame **LEJEUNE** Béatrice, Monsieur **GENOUDET** Fabrice,Monsieur **DOURS** Robert, Madame **CONZETT** Séverine, Monsieur **BOURDALLE** Jean-Claude

**Représenté :** Monsieur **GENSE** Sylvain par Monsieur **DOURY** Frédéric.

**Excusé :**

**Absent :**

Secrétaire de la séance : Madame **CONZETT** Séverine

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 04 février2015, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.**

1. **Approbation de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d’un terrain sis « Clot Dal Rey »**

Madame le Maire informe les membres de l’Assemblée qu’un administré utilise à titre gratuit depuis plusieurs années un terrain sis « Clot Dal Rey » cadastré ZK 0009 et propriété de la commune de FIAC. Cette personne utilise cette parcelle de 490 m2 pour y cultiver un jardin potager et élever quelques volailles.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable à hauteur des charges inhérentes à la parcelle.

Après avoir fait lecture du projet de convention, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver cette mise à disposition du terrain d’une surface de 490 m2 à cet administré.

*Vote : pour 15*

1. **Remise gracieuse sur le budget assainissement**

(Annule et remplace la délibération n°2014-107 sur la Taxe d’Aménagement)

Par délibération n°2014-107 du 3 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d’accorder une remise de 30% sur la part communale de la taxe d’aménagement due par un administré.

Cependant, le dispositif d’exonération est encadré par l’article L.331-9 du code de l’urbanisme, qui dispose que si le conseil municipal peut exonérer de la taxe d’aménagement, en tout ou partie, des catégories de construction ou aménagement, une telle exonération ne peut avoir qu’une portée générale et ne peut donc pas tenir compte de la situation individuelle des redevables. Madame le Maire propose d’annuler la délibération sur la taxe d’aménagement et de remplacer cette dernière par une remise sur la Participation à l’Assainissement Collectif à hauteur de 1 883,00 €.

 *Vote : pour 15*

1. **Commission scolaire**

Actuellement, l’école compte 120 élèves. L’effectif prévu pour la rentrée scolaire 2015- 2016 est de 113 élèves soit, en cas de fermeture de classe, un peu plus de 28 enfants par classe.

Le fonds d’amorçage, servant à financer les NAP, sera de 6 000 € pour la rentrée 2015. Toutefois, son maintien est conditionné à l’élaboration d’un Projet Educatif Territorial (PEDT), à renvoyer avant le 15 mai 2015.

Ce projet, dont la durée de validité est de 3 ans, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l’école organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Toujours dans le cadre du PEDT, une discussion s’engage au sujet de la création d’un service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) après la classe ainsi que le mercredi après-midi avec mise en place d’un service cantine.

Cette question sera traitée au prochain conseil municipal.

Inscription à la cantine scolaire : certains parents ne renvoient pas les formulaires de réservation à temps, ce qui engendre des difficultés pour passer les commandes.

A compter du mois de mai 2015, les parents qui n’auront pas renvoyé la fiche d’inscription dans le délai imparti verront leur(s) enfant(s) inscrit(s) d’office.

Des travaux ont été effectués à l’école pendant les vacances de février :

* prolongement de la rampe d’accès à l’école ;
* installation d’une armoire sécurisée pour le matériel informatique ;
* pose d’une barrière de sécurité sur le chemin d’accès de la cantine ;
* doublage et peinture du mur du préau ;

Des fissures sur la façade du bâtiment abritant la classe maternelle, témoignant d’un mouvement de structure, ont été constatées. Nous allons contacter l’assureur afin qu’il diligente le plus rapidement possible une expertise.

Un devis a été demandé pour l’isolation afin de réaliser des économies d’énergie. Le coût a été estimé à 1 300€ pour 187 m2.Des aides à hauteur de 900 euros sont disponibles. Il resterait à la charge de la commune 400 euros. D’autres devis vont être demandés en modifiant certains paramètres demandés par le conseil.

1. **Commission Paysages Fiacois et Environnement**

Travaux Place du Château d’Eau :

-Présentation du devis de l’entreprise PEPINIERE EDEN VERTd’un montant de 1 555 € TTC. D’autres devis vont être demandés.

-Présentation du devis de l’entreprise CAZELLES TP pour les travaux de terrassement d’un montant de 2 688 € TTC comprenant le décompactage et le décaissement de zones, la fourniture et la mise en place de terre végétale.

Travaux rue des colverts à Brazis :

-Présentation du devis de l’entreprise CAZELLES TP d’un montant de 16 326 € TTC comprenant le décaissement, la fourniture et la mise en place de concassé, la préparation pour la mise en place de l’éclairage, la fourniture et la mise en place de terre végétale.

Avant de se prononcer, d’autres devis vont être demandés et nous allons solliciter

Mr Sylvain RAVIER de la communauté de communes.

1. **Commission Urbanisme, Travaux, Voirie**

Eclairage Public :

Le Syndicat Départemental d’Energie du Tarn (SDET) propose un soutien technique, administratif et comptable aux communes pour les projets d'éclairage public.

L’aide financière du SDET est de 70 % du montant H.T. de l’opération jusqu’à concurrence de 25 000,00 € H.T., le solde restant à la charge de la commune.

Des devis ont été demandés au SDET pour le Chemin des Colverts et le Chemin des Hérons. Le devis pour l’Allée du Jeu du Mail a été réactualisé pour 2015-2016.

Les travaux d’éclairage public sur la route départementale à Brazis ont été réalisés en 2011, ceux Route du Pont en 2013. Une première tranche de travaux est prévue pour 2015.

Dossier accessibilité :

Des subventions vont être demandées pour l’aménagement d’un plan incliné pour accéder au cabinet d’infirmières et du kiné-ostéopathe.

Voirie :

44 000 km de voies communales sont reconnues d’intérêt communautaire par les statuts de la CCLPA.

86 000 € de travaux sont à l’étude au niveau de l’intercommunalité :

- la voie communale 6 (le Caty)

- la départementale jusqu’en Borderies

- de la Mairie jusqu’à « En Tany ».

Des devis vont être demandés pour l’accès au cimetière, l’impasse d’En Cazarel et le carrefour du lotissement.

Traversée de Brazis :

Les devis sont en cours, les décisions pourront être prises lors du prochain conseil municipal.

Achats de drapeaux :

L’avis est favorable pour l’achat d’une plaque porte-drapeaux identique à celle qui surplombe actuellement l’entrée principale de la mairie.

Rétrocession des terrains Place du Château d’Eau :

Lecture est faite d’un courrier des propriétaires de la Place du Château d’Eau reçu le 11 février 2015, par lequel ils refusent la proposition du Conseil Municipal actée par délibération du 05 novembre 2014.Ils proposent la rétrocession des terrains pour 1€ le mètre carré.

Après échange de vues, les membres de l’Assemblée décident de ne pas répondre favorablement à cette demande. Néanmoins, un courrier leur sera adressé leur rappelant les modalités de la vente, et précisant qu’ils sont prioritaires pour acheter. Toutefois, avant la vente de ces terrains le conseil municipal devra prendre deux délibérations qui seront mises à l’ordre du jour lors des prochains conseils municipaux (pour constater le délaissement de voirie d’une part et le déclassement des terrains du domaine publique d’autre part).

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame le Maire déclare la séance close à vingt-trois heures et cinq minutes.

|  |  |
| --- | --- |
| **ANDRIEU** Françoise |  |
| **BARNES** Philippe |  |
| **BOURDALLE** Jean-Claude |  |
| **CARTIGNY** Jean-Louis |  |
| **CONZETT** Séverine |  |
| **DOURS** Robert |  |
| **DOURY** Frédéric |  |
| **GENOUDET** Fabrice |  |
| **GENSE** Sylvain | Procuration à M. DOURY |
| **GILBERT** Sophie |  |
| **LAFON** Catherine |  |
| **LARROQUE** Christophe |  |
| **LEJEUNE** Béatrice |  |
| **MEYSSONNIER** Noël |  |
| **NEDELEC** Jean-Yves |  |